

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. *Bowell*, secondé par l'honorable M. *Angers*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (106), intitulé: "Acte concernant les Dames religieuses du Sacré-Cœur de Jésus," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Robitaille*, secondé par l'honorable M. *Angers*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

Sur motion de l'honorable M. *Robitaille*, secondé par l'honorable M. *Angers*, il a été

Ordonné, que la soixante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du dit bill.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (66), intitulé: "Acte constituant en corporation le Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada," et

Aussi, le bill (67), intitulé: "Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (P), intitulé: "Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur."

Aussi, le bill (J), intitulé: "Acte pour faire droit à John Francis Schwaller,"

Aussi, le bill (E), intitulé: "Acte pour faire droit à James Frederick Doran,"

Aussi, le bill (K), intitulé: "Acte pour faire droit à Annette Marion Goff"; et

Aussi, le bill (S), intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction des travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 27 mars 1893.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat renvoyant à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat, auquel a été référé les bills suivants :—

Bill No (107), du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James Frederick Doran."

Bill No (108), du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Annette Marion Goff," et

Bill No (105), du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à John Francis Schwaller."

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté.

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.